RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL 2CLEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 76, rue de la Mine
34980 SAINT-GELY-DU-FESC

795 407 535 RCS MONTPELLIER

*(Ci-après désignée la **« Société »**)*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

La soussignée

La société **FTBI GROUPE**,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 582 470 euros,
Dont le siège est sis 76, rue de la Mine, 34980 SAINT-GELY-DU-FESC,
Immatriculée auprès du RCS de Montpellier sous le numéro 853 613 404,
Représentée par son gérant, M. Maxime TRAVERSIER,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales composant le capital social de la Société de 10 euros de valeur nominale chacune et numérotées de 1 à 300, associée unique de la Société *(ci-après désigné l' « **Associée unique** »),*

Après avoir rappelé l'apport de la totalité des titres que Monsieur Maxime TRAVERSIER détenait dans le capital de la Société, soit 300 parts sociales numérotée de 1 à 300, au profit de la Société FTBI GROUPE, Société à responsabilité limitée au capital de 582 470 €, dont le siège social est sis 76, rue de la Mine, 34980 SAINT-GELY-DU-FESC et immatriculée auprès de RCS de Montpellier sous le numéro 853 613 404, l'Associée unique a pris les décisions suivantes :

i. Modifications des articles 6 et 7 et des statuts ;

ii. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités ;

PREMIÈRE DÉCISION

Modifications statutaires suite à l'apport de titres

En conséquence de l'apport sus relaté, l'Associée unique décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante, et ce avec effet au 16 juillet 2025, date de réalisation de l'apport :

« Article 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

(…) Il est ajouté l'alinéa suivant

***Apports de titres** :*

Aux termes d'un acte d'apport conclu en date du 16 juillet 2025 :

Monsieur Maxime TRAVERSIER *apporte :*
Les 300 titres en pleine propriété qu'il détient dans le capital de la Société, au profit de la société FTBI GROUPE (SARL unipersonnelle au capital de 582 470 €, dont le siège social est sis 76, rue de la Mine, 34980 SAINT-GELY-DU-FESC et immatriculée auprès de RCS de Montpellier sous le numéro 853 613 404) pour une valeur totale de 390 000 €.

Récapitulation des apports :

- *Apports en nature : 390 000 €, ci trois cent quatre-vingt-dix-mille euros. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 7 – CAPITAL – Répartition des parts – Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 3 000 euros.
Il est divisé en 300 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 300, souscrite en totalité, entièrement libérées et attribuées en totalité à l'associée unique, la société FTBI GROUPE.

Total du nombre de parts composant le capital social : 300 (trois cent) parts. »

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités)

L'Associée unique décide de donner tous pouvoirs au cabinet **SUBIRATS AVOCAT**,
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 431 000 euros,
Dont le siège social est sis 4 Passage Lonjon, 34000 MONTPELLIER,
Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 987 566 122 RCS MONTPELLIER,
Représentée par Monsieur Romain SUBIRATS son gérant, Avocat au Barreau de Montpellier,

à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires à la publication des présentes.

L'Associée unique a dressé et signé électroniquement le présent procès-verbal qui figurera dans les registres de la Société comme toutes les autres décisions.

****

FAIT PAR ACTE SOUS SEING PRIVEE ELECTRONIQUE
A LA DATE / AU(X) DATE(S) DE REGULARISATION CI-APRES MENTIONNEE(S) EN PAGE DE SIGNATURES ELECTRONIQUES.

Document signé : PV _A-173062-2107.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 1
Réf: A-173062-2107

Emetteur :
Romain SUBIRATS
[redacted]

Signé par	Signature
Maxime Traversier (Représentant de Sarl 2clean)	[redacted]

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"